

Titre :

Des chauves-souris dans ma maison !

Corps de texte :

Dans le cadre du programme régional d'étude, de sensibilisation et de protection des chauves-souris, Vienne Nature* réalise une enquête auprès de tous les habitants du département, afin de recenser les colonies de chauves-souris qui trouvent refuge dans leur maison.

Si la majorité des espèces (nous en comptons 26 en Poitou-Charentes !) passe l'hiver sous terre, dans les grottes ou les carrières souterraines, elles recherchent des endroits chauds et tranquilles en période estivale. Les greniers de maison, les caves, les toitures, les volets deviennent alors des gîtes très convoités.

Les chauves-souris sont des mammifères inoffensifs qui partagent une longue histoire avec l'homme, et font parties intégrante de son patrimoine naturel. Elles constituent en outre un maillon essentiel de la chaîne alimentaire en régulant naturellement les populations d'insectes. Pourtant, comme les hirondelles, et malgré une protection nationale, leurs populations déclinent, conséquence d'une utilisation massive de produits phytosanitaires et de la perte de leurs gîtes.

Toute personne qui abriterait une colonie de chauves-souris ou qui souhaiterait obtenir des conseils (problème de cohabitation, installation de nichoirs...) est donc cordialement invitée à contacter notre association au 05 49 88 99 04 ou par courriel vienn.nature@wanadoo.fr

Partenaires financiers :

Ce programme régional est soutenu par la Région Poitou-Charentes, la DREAL Poitou-Charentes, l'Union Européenne et la Fondation LISEA

*Vienne Nature est une association de protection de la nature et de l'environnement qui travaille depuis bientôt 50 ans dans le département de la Vienne.

Encart :

Devenir « Refuge pour les chauves-souris » !

En Vienne, sur la seule année 2014, plus de 25 habitations et communes sont devenues des Refuges œuvrant ainsi à la préservation des chauves-souris locales.

Si vous le souhaitez, il vous est également possible de vous engager au côté de Vienne Nature, afin de protéger vos hôtes et assurer leur pérennité.

L'obtention de ce label, décliné à l'échelle nationale, repose sur la signature d'une convention qui engage le propriétaire à respecter la quiétude de ces petits hôtes et à favoriser autant que possible leur installation. Il ne s'agit aucunement d'une protection réglementaire mais d'un outil de sensibilisation qui salue les bonnes volontés souhaitant s'engager dans cette voie. Cette signature est bien entendu gratuite.



Pour plus de renseignements, contactez Nicolas TRANCHANT (Vienne Nature) au 05 49 88 99 04 ou par courriel nicolatranchant.vn@orange.fr